



Décision

Emprunt Budget EAU POTABLE MUTUALISÉ 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 concernant les attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, et notamment celles relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°25_005_C du 13 mars 2025 délégant une partie de ses attributions à Madame la Présidente, aux Vice-Présidents et aux membres du Bureau ;

Vu l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1er juillet 2025 ;

Vu la délibération du Comité Syndical d'EAU47 n° 25_020_C en date du 8 avril 2025, adoptant le budget annexe Eau Potable Mutualisé ;

Vu la consultation en date du 3 octobre 2025 relative au financement par emprunts de certains investissements des budgets du Syndicat ;

Vu la proposition de prêt établie par la Banque Postale ;

Considérant la volonté du Syndicat de financer de nouveaux investissements pour un montant de 3 000 000 € ;

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Banque Postale et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 attachées ;

La Présidente,

Décide de contracter auprès de la Banque Postale l'emprunt suivant :

Budget Eau Potable Mutualisé

Objet du contrat de prêt : 3 000 000 € pour financer les investissements ci-dessous :

Libellé des opérations :	Montant à emprunter
Territoires : Albret, Porte des Landes et Sud du Lot : <ul style="list-style-type: none"> - Ligne de prêt n° 1 : BUZET SUR BAISE – Réservoir de Truc (480 000 €) - Ligne de prêt n° 2 : PORT STE MARIE & AIGUILLOU - Modification du réseau d'eau potable / Secteur de la Cibadère (450 000 €) - Ligne de prêt n° 3 : SAINT LEON & DAMAZAN – Renouvellement des réseaux d'eau potable RD8 (380 000 €) - Ligne de prêt n° 4 : MÉZIN, RÉAUP-LISSE & POUDENAS – Renouvellement de la conduite d'eau potable (670 000 €) - Ligne de prêt n° 5 : ALBRET ET ST PASTOUR – Réhabilitation de trois châteaux d'eau (870 000 €) - Ligne de prêt n° 6 : MONTGAILLARD - Restructuration du réseau d'eau Secteur St Sébastien (150 000 €) 	3 000 000 €

Caractéristiques financières de l'emprunt	
Montant	3 000 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	20 ans
Date de versement des fonds	A la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3,68 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Périodicité des échéances	Mensuelle
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance d'intérêts, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	0,10 % du montant du contrat de prêt

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 6 novembre 2025
 Pour extrait conforme au registre

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC